

APICIL PRÉVOYANCE

OBJET	Assurer au profit des salariés de ses entreprises adhérentes, des anciens salariés de celles-ci et de leurs ayant droit, la couverture du risque décès, des risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, et des risques d'inaptitude et de constituer au profit de ceux-ci, des avantages sous forme de fonds de retraite par capitalisation, d'indemnités, ou de primes de départ en retraite, ou de fin de carrière. Couvrir les risques de dommages corporels liés aux accidents et à la maladie.
MISSION	Le conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de l'institution de prévoyance et veille à leur mise en œuvre.
COMPOSITION	Conseil d'Administration - 30 membres <ul style="list-style-type: none"> • Collège Adhérents (15) Les administrateurs représentant les adhérents sont désignés par le MEDEF, conjointement avec la CPME. En ce qui concerne le collège des adhérents, occuper des fonctions de direction, salariées ou non, dans une entreprise adhérente, ou avoir la qualité de retraité desdites fonctions d'une entreprise adhérente, • Collège Participants (15) Les administrateurs représentant les participants sont désignés par chacune des organisations syndicales de salariés signataires de l'accord du 8 décembre 1961, modifié, à raison de 3 chacune (CFE-CGC, CFDT, CFTC, CGT, CGT-FO)
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Jouir de ses droits civils et civiques et ne pas contrevenir aux incapacités prévues par l'article L-931.7-2 du code de la Sécurité Sociale. • Avoir moins de 70 ans à la date de désignation ou être en activité • Ne pas exercer ou avoir exercé d'activité salariée ou rémunérée au profit de l'institution ou dans tout organisme ayant conclu un accord de gestion avec celle-ci au cours des 3 années précédentes. • Occuper des fonctions de direction, salariées ou non, dans une entreprise adhérente, ou avoir la qualité de retraité desdites fonction d'une entreprise adhérente. • Posséder la qualification et l'expérience nécessaires à l'exercice du mandat.
DURÉE DU MANDAT	4 ans.
FRÉQUENCE DES RÉUNIONS	4 conseils par an Durée : 2 h - 2 h ½
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	150 Délégués (75 par collège) 1 réunion par an

VOTRE CONTACT

Bruno VERNEY

MEDEF Lyon-Rhône

60 av Jean Mermoz - 69384 Lyon Cedex 08

Tél. : 06 17 46 78 67 // E-mail : bruno.verney@medeflyonrhone.com